Envoyé en préfecture le 30/09/2022

Reçu en préfecture le 30/09/2022

Affiché le



ID: 069-216900092-20220926-105_2022-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ANSE

Séance du 26/09/2022

OBJET : Demande de travaux au SYDER pour la maintenance de l'éclairage public Rue Marthoret

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 21 Nombre d'exprimés : 28 Date convocation 20/09/2022

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle ANSOLIA, le vingt-six septembre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents:

Daniel POMERET, Claire ROSIER, Xavier FELIX, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (arrivée au point n°7) (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEME, Marie-Hélène BERNARD, Karim MOYENIN OUARDI, Pierre REBUT, Ludivine CHIERICI, Fabrice MORICHON, Roseline MHARI AGOURRAME (arrivée au point n°5), Stéphane DUTHEIL, Sandrine TROUSSIEUX, Christophe DEBIZE, Carine RANSEAU, Céline BABUS, Ouda MECHAIN, Alexis VERMOREL

Procurations:

Jean-Luc LAFOND à Daniel POMERET
Marie-Claire PAQUET à Claire ROSIER
Pascal ANTHOINE à Ouda MECHAIN
Emmanuelle SCHARFF à Liliane BLAISE
Gilbert PRIGENT à Christophe MONTANTEME
Bruno PONNET à Ludivine CHIERICI
Didier RICHERD à Luc FERJULE

Excusé

Linda BEGGUI

Isabelle BRETTON Directrice Générale des Services assiste au conseil en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Max DURMARQUE est désigné secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 30/09/2022

Reçu en préfecture le 30/09/2022

Affiché le



ID: 069-216900092-20220926-105_2022-DE

Xavier FELIX propose les travaux suivants : Remplacement du luminaire 0733 Rue Marthoret pour un montant de 612 € TTC. Il est proposé une participation financière sur 15 ans.

- Ouï l'exposé
- Après en avoir délibéré

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents

- 1°) ACCEPTE la réalisation de l'opération
- 2°) DECIDE d'une participation financière de la commune sur 15 ans
- **3°) CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme, Rendue exécutoire le Par transmission en Sous-préfecture et affichage en Mairie.

Le Maire,

Daniel POMERET

Thône)

le secrétaire